

INTRODUCTION

POUR UNE HISTOIRE PRATIQUE DE L'ADMINISTRATION

PAR

ARNAUD FOSSIER, JOHANN PETITJEAN et CLÉMENCE REVEST

Ce livre est né du projet de dresser collectivement, comme en mosaïque, une physionomie de la pratique administrative publique dans l'Europe méditerranéenne entre les XII^e et XVII^e siècles. Il se situe ainsi à la croisée de deux lignes directrices de la recherche historique : les processus de construction étatique et l'essor des technologies de l'écrit. Notre réflexion a pris pour perspective ce que nous avons choisi d'appeler les « écritures grises » du pouvoir, c'est-à-dire les écrits produits, ou du moins employés, par les administrations en vue de réaliser les tâches propres à leur fonctionnement, en arrière-plan d'une production officielle ou d'une prise de décision publique. Avant d'entrer dans le détail de sa définition et de ses enjeux heuristiques, précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une typologie formelle *stricto sensu* : comprise comme une catégorie d'analyse, la qualification d'« écritures grises » détermine un point de vue, qui permet de dégager des logiques de production et de circulation communes à tout un nuancier documentaire au sein de l'action gouvernementale.

Un tel programme convoquait, dans son horizon idéal, la double ambition de la longue durée et du comparatisme, dans le cadre d'un volume conçu à plusieurs mains, dont la réalisation a été ponctuée par une série d'ateliers et de comités de publication à Rome, Avignon et Paris. Partant d'un cadre euro-méditerranéen que nous n'avons cessé de questionner, d'ouvrir, voire de remettre en cause, nous avons cherché, dans la mesure du possible, à varier les regards sur les institutions, les offices, les territoires, les séquences temporelles concernées, sans parvenir toujours à éviter les déséquilibres ou les angles morts. L'Italie communale s'arroge, comme

bien souvent, la part du lion, même si tous les espaces (à l'exception du Portugal) ont pu être représentés, notamment la France méridionale et la péninsule Ibérique, à travers les cas des villes de Marseille et de Montpellier, de la papauté avignonnaise ou de la Couronne d'Aragon, avec des ouvertures vers le Nouveau Monde et vers des territoires moins balisés par l'historiographie, comme la Corse. De la même manière, si certaines institutions politiques ont inmanquablement dominé les débats – communes, royautes, seigneuries, papauté, empire – une attention a été accordée à des appareils de gouvernement relativement moins connus, comme les chancelleries épiscopales. Une réflexion d'ensemble est surtout proposée autour d'un problème qui traverse l'historiographie récente : comment écrire l'histoire de l'administration.

I. — À LA RECHERCHE DE L'ADMINISTRATION

1. *L'État : vrai concept, faux problème ?*

Entre le XII^e siècle et le XVII^e siècle se serait déroulée une longue phase de construction, de consolidation et de sophistication des « États » européens, considérés dans leurs dimensions territoriale, judiciaire, militaire, fiscale, diplomatique et bureaucratique. Cette période d'étatisation, évidemment discontinue et non linéaire, a fait l'objet, ces trente dernières années, d'une intense vague de publications, lancée en particulier par deux programmes de recherches successifs sur la « genèse de l'État moderne » (en 1984, puis en 1993)¹. Mais il convient de rappeler que l'historiographie de l'État a des racines beaucoup plus anciennes, en Italie comme en France², ainsi qu'aux États-Unis, où les grandes fictions juri-

1. Pour une vision d'ensemble de ces deux programmes : Jean-Philippe Genet, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 3-18. Sur les critiques adressées au projet, voir Jean-Frédéric Schaub, « Le temps et l'État : vers un nouveau régime historiographique de l'Ancien Régime français », dans *Quaderni fiorentini*, 25, 1996, p. 127-181. Florence Buttay, Sandro Landi et François-Joseph Ruggiu ont co-organisé en 2007-2008 un séminaire intitulé « Dynamiques de l'État dans l'Europe médiévale, moderne et contemporaine », dont une séance a été consacrée à « La genèse de l'État moderne, 20 ans après ». On lira l'utile compte rendu de Florence Buttay publié en ligne, <https://sisyphe.hypotheses.org/84> [consulté le 1^{er} avril 2018].

2. Un remarquable panorama historiographique franco-italien de la question de l'État se trouve dans le chapitre premier de la thèse de doctorat de Solal Abélès, *Assujettir pour libérer. Les vecteurs matériels et idéels de l'expansion territoriale de la commune de Florence au XIV^e siècle*, sous la direction de Jean-Philippe Genet, université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2015, qui souligne qu'en France, l'histoire de l'État fut longtemps mise au service du « roman national », en particulier durant la séquence 1880-1914. Voir également Charles-Olivier Carbonell, « Les origines de l'État moderne : les traditions historiographiques françaises (1820-1990) », dans *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne*, éd. Wim Blockmans et Jean-Philippe Genet, Rome, 1993, p. 297-312.

diques de l'État furent étudiées par Strayer, Post et Kantorowicz³. Après avoir été relativement négligée par la première École des Annales (au profit, on le sait, d'une histoire plus économique et sociale que politique et institutionnelle, et de la longue durée plutôt que du temps court), l'histoire de l'État fut ravivée, en France, par un article séminal de Bernard Guenée paru en 1964⁴. Puis ce fut assurément dans les années 1980-1990, sous l'impulsion de la sociologie et de Pierre Bourdieu en particulier, que les médiévistes et les modernistes se tournèrent à nouveau vers cette entité politique qui hantait l'histoire européenne depuis le XI^e siècle et dont Max Weber avait donné cette célèbre définition : « entreprise politique à caractère institutionnel [dont la] direction administrative revendique avec succès [...] le monopole de la contrainte physique légitime⁵. »

La sociogenèse de l'État intéressait particulièrement Bourdieu qui y consacra une part essentielle de son cours au Collège de France entre 1989 et 1992⁶, et contribua ainsi à faire connaître les travaux de Norbert Elias et Charles Tilly⁷. L'un de ses principaux apports est sans conteste d'avoir placé la question des « ressources symboliques »⁸, de leur concentration, voire de leur monopole, au cœur de l'État et de sa formation. Quant aux historiens, ils commencèrent dans les mêmes années à mettre l'idéal-type weberien de l'État à l'épreuve de réalités politiques et institutionnelles contrastées. Leurs enquêtes – tant sur la guerre que sur la fiscalité, puis sur la dimension « idéelle » de l'État, ses symboles, ses moyens de représentation, de propagande et de communication – ont été autant d'invitations à discerner des *modi operandi* similaires, à s'interroger sur la professionnalisation de la gestion des affaires publiques et à porter l'attention sur les rouages territoriaux de l'appareil étatique. En définitive, leurs travaux ont permis de dépasser les typologies traditionnelles (seigneuries, républiques, papauté, royaumes, etc.) pour faire émerger des évolutions analogues, voire convergentes. Et si certains ont pu à juste titre en discuter la pertinence⁹, la possibilité du comparatisme sur le temps long s'est imposée comme une question méthodologique centrale¹⁰.

3. Ernst Kantorowicz, *The King's Two Bodies. A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton, 1957 ; Gaines Post, *Studies in Medieval Legal Thought : Public Law and the State (1100-1322)*, Princeton, 1964 ; Joseph Strayer, *Medieval Statecraft and the Perspectives of History*, Princeton, 1971.

4. Bernard Guenée, « L'histoire de l'État en France à la fin du Moyen Âge vue par les historiens français depuis cent ans », dans *Revue historique*, 232, 1964, p. 331-360.

5. Max Weber, *Économie et société*, t. I : *Les catégories de la sociologie*, Paris, 1995 [1921], p. 97.

6. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, 2012.

7. Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, 1976 ; Charles Tilly, *Coercion, Capital and European States, AD 990-1990*, Cambridge, 1990.

8. Bourdieu entend plus spécialement par là le pouvoir de nommer et de catégoriser le monde.

9. Jean-Frédéric Schaub, « La notion d'État moderne est-elle utile ? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », dans *Cahiers du monde russe*, 46/1-2, 2005, p. 51-64.

10. Voir notamment les interrogations de Gérard Delille en introduction dans *Mélanges de*

En dépit des critiques parfois virulentes qui ont été adressées à la notion d'« État moderne » – accusée d'alimenter une vision historiciste et incapable d'embrasser certaines entités politiques, d'autant que le concept d'État, « sans phrase ni génitif », ne fait son apparition dans l'histoire de la pensée occidentale qu'avec le traité qu'y consacre Giovanni Botero en 1589¹¹ –, il est clair que cette nouvelle impulsion historiographique a été particulièrement féconde sur au moins deux plans : l'étude des transactions de consentement ou d'assujettissement entre pouvoirs et populations¹² ; celle des élites de gouvernement, ainsi que des personnels administratifs (analyse des jeux de factions, prosopographie des officiers, microsociologie des secrétaires et de leur milieu, etc.)¹³. Mais il faut bien reconnaître qu'en voulant s'extraire du carcan institutionnel et juridique dans lequel l'État avait longtemps été enfermé, cette historiographie a quelque peu délaissé la question de l'administration, pourtant si centrale dans la philosophie politique des années 1960 et la sociologie des organisations.

2. *Le paradigme de la bureaucratization*

Tandis que l'État a pris une large part dans l'historiographie des trente dernières années et que l'étude de sa genèse a largement contribué au renouveau de l'histoire politique, les appareils administratifs eux-mêmes ont été quelque peu négligés, y compris dans des tentatives pionnières comme celles de Karl-Ferdinand Werner et Werner Paravicini qui firent paraître une ambitieuse *Histoire*

l'École française de Rome – Italie et Méditerranée, 116 : *Pouvoir local et factions (XV^e-XIX^e siècle)*, 2004, p. 499-506.

11. Romain Descendre, « Aux origines de l'«État». Langages et institutionnalisation de la domination », dans *Linguagem, sociedade, politics*, éd. Eni Orlandi, 2014, p. 15-27. Au sujet des premières théories modernes de l'État et de la souveraineté, en particulier celle de Bodin, voir l'ouvrage classique d'Olivier Beaud, *La puissance de l'État*, Paris, 1994.

12. À titre d'exemples, Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles, 1559-1596. Morphologie sociale et lutte de factions*, Paris, 1992 ; Rafe Blaufarb, « Vers une histoire de l'exemption fiscale nobiliaire. La Provence des années 1530 à 1789 », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2005, p. 1203-1228.

13. Peter Partner, *The Pope's Men. The Papal Civil Service in the Renaissance*, Oxford, 1990 ; Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XV^e siècle. Les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, 1993 ; Bernard Barbiche, « Les scribes de la chancellerie apostolique aux XIII^e et XIV^e siècles : sources et méthodes d'une enquête prosopographique », dans *Le statut du scribe au Moyen Âge. Actes du XII^e Colloque scientifique du Comité international de paléographie latine (Cluny, 17-20 juillet 1998)*, éd. Marie-Clotilde Hubert, Emmanuel Poulle et Marc Smith, Paris, 2000, p. 69-75 ; « *De part et d'autre des Alpes* », t. II : *Chancelleries et chanceliers des princes à la fin du Moyen Âge. Actes de la table ronde de Chambéry (5-6 octobre 2006)*, éd. Guido Castelnuovo et Olivier Mattéoni, Chambéry, 2011 ; Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart, une histoire sociale*, Seyssel, 2003 ; *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges, hommes, destins*, éd. Armand Jamme et Olivier Poncet, Rome, 2005 ; *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, éd. Paul M. Dover, Édimbourg, 2016.

de l'administration en 1980¹⁴. Ils y donnaient une vaste définition de l'administration entendue comme « l'ensemble des modes d'encadrement et de gouvernement des hommes¹⁵ », recouvrant tous les moyens dont un souverain dispose et se dote pour être informé et lui-même informer ses sujets, réprimer les abus et la désobéissance (la justice étant incluse dans l'administration) et assurer le prélèvement de l'impôt. L'inconvénient d'une telle définition est qu'elle peine à distinguer l'administration du « gouvernement ».

Si, depuis le milieu des années 2000, le thème du « gouvernement » – inspiré par les travaux de Foucault sur la « gouvernementalité » – a pris une importance croissante dans l'historiographie française et a largement contribué à revitaliser l'histoire des institutions et du politique¹⁶, il faut bien reconnaître que son influence sur ce que l'on pourrait appeler les « études administratives » est restée relativement faible. Et pour cause : la gouvernementalité, dont le concept s'inscrit en premier lieu dans une réflexion sur le pouvoir, désigne l'ensemble des « techniques et procédures destinées à diriger la conduite des hommes¹⁷ », tandis que l'administration publique, régie depuis la fin du XVIII^e siècle par un droit qui lui est propre, intéresse avant tout les juristes et les historiens de l'État¹⁸.

Quoiqu'assez indifférent à l'administration en tant que telle – dont il faisait, comme Kelsen, un simple « rouage exécutif¹⁹ » –, Weber avait pris soin de la distinguer du concept de bureaucratie (chargé d'une histoire propre, dans les traditions hégélienne puis marxienne), en parlant de « bureaucratisation de l'administration ». Dans *Économie et société*, le sociologue allemand définissait ainsi

14. *Histoire comparée de l'administration (IV-XVIII^e siècle). Actes du XIV^e colloque historique franco-allemand de l'Institut historique allemand de Paris*, Munich-Zürich, 1980.

15. Karl-Ferdinand Werner, « Histoire comparée de l'administration. Une introduction au colloque », dans *Histoire comparée de l'administration...*, p. XVI-XVII. L'auteur dit s'appuyer sur Charles Debbasch, *Institutions et droit administratif*, t. I : *Les structures administratives*, Paris, 1976, p. 27-29.

16. En dernière date, voir *Gouverner les hommes, gouverner les âmes. 46^e congrès de la SHMESP (Montpellier, 28-31 mai 2015)*, Paris, 2016.

17. Michel Foucault, *Dits et écrits. 1954-1988*, Paris, 1994, t. IV, n° 289, p. 125. Sur le déplacement de la notion de gouvernementalité dans l'œuvre de Foucault, voir Michel Senellart, « Situation des cours », dans Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, 2004, p. 405 ; et aussi Michel Foucault, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », dans Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, 1984, p. 313 : la gouvernementalité y est une « manière d'agir sur un ou des sujets agissants, et ce en tant qu'ils agissent ou sont susceptibles d'agir », bref une « action sur l'action ». Pour un commentaire de la notion de gouvernementalité, voir Pierre Lascoumes, « La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », dans *Le Portique*, 13-14, 2004, <http://leportique.revues.org/index625.html> [consulté le 1^{er} avril 2018].

18. Pierre Legendre, *Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*, Paris, 1968.

19. Patrice Duran, « Légitimité, droit et action publique », dans *L'Année sociologique*, 59, 2009, p. 303-344, aux p. 320-321.

l'idéal-type de la bureaucratie comme « la structure la plus purement dominatrice de la direction administrative²⁰ ». Autrement dit, la bureaucratie correspond, dans la typologie wébérienne, à un mode de domination « légale » et « rationnelle ». Concrètement, elle se compose de fonctionnaires individuels, dotés de compétences, personnellement libres, mais soumis à une hiérarchie fonctionnelle, à une discipline stricte, voire à un contrôle de leur fonction. Payés par des appointements fixes en espèces, ils ont la possibilité de faire carrière, mais travaillent sans appropriation de leurs emplois²¹.

Certains historiens ont pu pointer les limites de ce modèle de bureaucratie concernant la papauté médiévale, arguant du fait que ni les scribes ni les officiers pontificaux n'avaient reçu de salaires fixes et que les finances pontificales n'avaient jamais été stables tout au long du Moyen Âge. David d'Avray a également noté que l'invention de règles de procédure formelles concernant l'envoi des suppliques au pape ou bien l'expédition des lettres de justice, ainsi que l'usage du droit savant comme d'une ressource pour gouverner, ne signifiaient pas pour autant la naissance d'une bureaucratie. Au contraire : le droit aurait plutôt vocation à compenser l'absence de bureaucratie²². Cela étant, les spécialistes de la Curie romaine ont aussi montré que la réforme grégorienne avait centralisé l'Église à Rome et en avait remanié la carte administrative²³, en même temps que s'était formé un véritable « corpus de droit administratif²⁴ ». Au XII^e siècle, les offices pontificaux se multiplient et se hiérarchisent, le recrutement d'un personnel compétent, voire expert, devient une priorité, l'usage de l'écrit et plus particulièrement de la correspondance s'intensifie, et une gestion rationnelle des archives se met même en place entre les années 1180 et les années 1220. Plus largement et au-delà du seul cas pontifical, la bureaucratisation des pouvoirs publics dans laquelle Weber avait vu un signe distinctif de la modernité reste un paradigme de compréhension fécond de l'histoire politique européenne. Et s'il convient de ne pas faire reculer toujours

20. Max Weber, *Économie et société...*, p. 294-301. Sur ce point particulier de la sociologie wébérienne, la bibliographie est véritablement pléthorique. On se contentera, ici, de renvoyer à François Chazel, « Éléments pour une reconsidération de la conception weberienne de la bureaucratie », dans *Actualité de Max Weber pour la sociologie du droit*, éd. Pierre Lascoumes, Paris, 1998, p. 179-198 ; et au dossier *Trivium, 7 : Max Weber et la bureaucratie*, éd. Andreas Anter, Hinnerk Bruhns et Patrice Duran, 2010.

21. M. Weber, *Économie et société...*, p. 294-295 ; voir également id., *La domination*, Paris, 2013, p. 63-72.

22. David d'Avray, *Medieval Religious Rationalities. A Weberian Analysis*, New York, 2010, p. 135-140.

23. Florian Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V-XIII^e siècle)*, Paris, 2016, p. 307-364.

24. Paolo Napoli, « *Administrare et curare*. Les origines gestionnaires de la traçabilité », dans *Traçabilité et responsabilité*, éd. Philippe Pedrot, Paris, 2003, p. 45-71.

davantage dans le temps le seuil d'émergence des appareils bureaucratiques en Occident²⁵, il est clair que cet idéal-type a permis aux historiens de rendre compte du phénomène de densification et de hiérarchisation des organes du pouvoir au Moyen Âge²⁶.

3. *Instrumenter l'action administrative*

L'administration ne se réduit cependant ni à la bureaucratie²⁷, ni à cette forme singulière d'organisation politique qu'est l'État. Nous avons donc cherché à nous détacher d'une conception trop organique de l'administration (déjà bien étudiée au travers des charges et des offices qui la composent), et à nous y intéresser comme à une manière effective d'exercer le pouvoir. Pour les canonistes de l'âge classique, l'*administratio* équivalait au pouvoir concret de gouverner un territoire et d'y juger ses habitants²⁸. Lié à la « juridiction », mais aussi à la notion d'office²⁹, ce mode de gestion des biens et des hommes n'a pas vraiment fait l'objet d'une généalogie sur le temps long, si l'on excepte la réflexion programmatique de Gabriel Le Bras parue en 1956³⁰, ou bien les récents travaux de Paolo Napoli qui ont mis au jour les racines canoniques et pastorales de l'administration³¹. Il reste donc beaucoup à faire sur les fondements de cette logique de gouvernement qui se dérobe au seul critère de l'organisation bureaucratique.

Il y a quelques années, Agnès Bérenger et Frédérique Lachaud invitaient à se tourner vers « des problématiques qui permettent de réfléchir de manière renouvelée aux modalités de l'exercice du pouvoir dans les sociétés anciennes [...], au-delà d'une réflexion sur la croissance des institutions administratives et sur leurs personnels, qui a marqué l'enquête historique pendant plusieurs

25. Armand Jamme et Olivier Poncet, « L'écriture, la mémoire et l'argent. Un autre regard sur les officiers et offices pontificaux (XIII^e-XVII^e siècle) », dans *Offices, écrit et papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, éd. Armand Jamme et Olivier Poncet, Rome, 2007, p. 1-13.

26. Ce phénomène a particulièrement frappé les historiens de la papauté médiévale. Voir *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome avec le concours du CNRS, du conseil général du Vaucluse et de l'université d'Avignon (Avignon, 23-24 janvier 1988)*, Rome, 1990 (Collection de l'École française de Rome, 138) ; *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle)*...

27. P. Duran, « Légitimité, droit et action publique... », p. 328-329.

28. Pietro Costa, *Iurisdictio. Semantica del potere politico nella pubblicistica medievale, 1100-1433*, Milan, 1969, p. 123.

29. Udo Wolter, « L'*Officium* en droit ecclésiastique médiéval : un prototype de l'administration moderne », dans *Justice et législation*, éd. Antonio Padoa-Schioppa, Paris, 2000, p. 37-58 ; Giorgio Agamben, *Opus Dei. Archéologie de l'office. Homo sacer, II, 5*, Paris, 2012.

30. Gabriel Le Bras, « Les origines canoniques du droit administratif », dans *L'évolution du droit public. Études offertes à Achille Mestre*, Paris, 1956.

31. P. Napoli, « *Administrare et curare...* »

décennies³² ». La circulation du pouvoir, le gouvernement de vastes territoires (parfois d'empires éclatés), mais aussi toutes les techniques et les instruments qui permettent d'assurer le gouvernement de communautés ou de sociétés entières, doivent désormais retenir l'attention des historiens, là où voici encore dix ou vingt ans, c'était plutôt l'histoire des appareils bureaucratiques, de leurs officiers et de leurs fonctionnaires, qui avait été engagée. À l'instar de la réflexion menée par les sociologues ou les politistes sur l'« instrumentation » de l'action publique³³ et sur les « activités » qui « constituent » les administrations³⁴, nous défendons une perspective centrée sur « les assemblages de règles, de savoirs, de techniques et de pratiques, dont la propriété est de constituer les administrations qu'elles régulent, d'en être des rouages cardinaux et de contribuer à structurer leurs fonctionnements³⁵ ». Il ne s'agit donc pas de s'intéresser aux sciences camérales pour elles-mêmes, mais à leurs effets de structuration des activités administratives et aux instruments que l'administration requiert pour fonctionner au quotidien.

De ce point de vue, si Paolo Napoli a montré que la « normativité administrative » s'était largement forgée dans le creuset de la pastorale chrétienne et d'une conception très forte de la loi incarnée³⁶, le caractère scriptural de l'administration ne compte pas moins³⁷. L'administration, n'est-ce pas en effet cette stupéfiante diversité de papiers et d'écrits à laquelle l'administré est confronté lorsqu'il souhaite, par exemple, déposer une requête, répondre à une assignation, ou, pour le dire plus frontalement, communiquer avec l'État³⁸ ? Il nous a donc semblé pertinent d'étudier et de redéfinir l'administration par le biais de ses instruments écrits, sans que la description et l'analyse des activités quotidiennes accomplies par les agents administratifs ne nous fassent « perdre de vue la forme observée³⁹ », et en tâchant d'articuler l'étude de ces instruments à une oralité qui, loin d'être

32. *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, éd. Agnès Bérenger et Frédérique Lachaud, Metz, 2012.

33. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, « L'action publique saisie par ses instruments », dans *Gouverner par les instruments*, éd. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, Paris, 2004, p. 11-44 ; Pierre Lascoumes et Louis Simard, « L'action publique au prisme de ses instruments », dans *Revue française de science politique*, 61, 2011/1, p. 5-22.

34. Philippe Bezes et Odile Join-Lambert, « Comment se font les administrations : analyser des activités administratives constituantes », dans *Sociologie du travail*, 52, 2010, p. 133-150.

35. *Ibid.*, p. 135.

36. Paolo Napoli, « *Ratio scripta et lex animata*. Jean Gerson et la visite pastorale », dans *L'écriture des juristes (XVI^e-XVIII^e siècle)*, éd. Laurence Giavarini, Paris, 2010, p. 131-151.

37. À ce sujet, voir le beau livre de Delphine Gardey, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, 2008.

38. Mark Bovens et Stavros Zouridis, « From street-level to system-level bureaucracies : how information and communication technology is transforming administrative discretion and constitutional control », dans *Public Administration Review*, 62, 2002, p. 174-184.

39. P. Bezes et O. Join-Lambert, « Comment se font les administrations... », p. 140.

résiduelle, se trouve au cœur des administrations médiévales et modernes. Il y a dans ces écrits des inscriptions, des figures, des clauses, des notules, des blancs à remplir, des formules toutes faites et parfois des articles de loi ou des décrets. De tous ces dispositifs écrits, qui sont comme la trace visible et archivée de l'administration, l'analyse s'est largement renouvelée ces quinze dernières années, à la faveur, nous l'avons dit, d'un regain d'intérêt des sciences politiques et sociales pour les ressources concrètes de l'action publique⁴⁰, mais aussi de trois autres tendances de la recherche, en histoire, en sociolinguistique et en anthropologie.

II. — ÉCRITURES ADMINISTRATIVES

1. *Des mondes de papier*

Les administrations médiévales et modernes ont été à la fois les témoins et les acteurs d'une « révolution documentaire » pluriséculaire qui est amorcée à partir des XII^e et XIII^e siècles⁴¹. Selon des chronologies variées, cette « révolution » refaçonne ensuite les productions et les pratiques scripturaires des États européens tout au long du bas Moyen Âge, et encore lors d'une Renaissance dont la modernité ne fut donc pas que celle de l'imprimé. De l'Italie des communes à l'empire espagnol, les pouvoirs d'Europe méridionale ont produit et enregistré quantité de documents dont la diversité et la plasticité ont souvent épousé celles d'actions publiques elles-mêmes plurielles. Quelles qu'aient été leur nature ou leur dimension, ces pouvoirs furent des pouvoirs de papier. Des pouvoirs dont la force, la permanence, l'efficacité, ou du moins la pensée de cette efficacité, ont été mises en œuvre et à l'épreuve – comme les tenants du « tournant archivistique » l'ont récemment rappelé – par des agents, officiers ou *letrados*, dont les tables, les coffres, puis les armoires, se sont couverts de parchemins ainsi que de papiers aux aspects et aux fonctions multiples, souvent intriquées⁴².

40. À titre d'exemple, Jean-Marc Weller, *Fabriquer des actes d'État. Une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, 2018. À la source de ce renouveau se trouve en particulier le travail de Bruno Latour, *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, 2002.

41. C'est à Jean-Claude Maire-Vigueur que l'on doit cette expression, qui a fait florès, forgée à l'origine pour rendre compte du travail de Paolo Cammarosano sur les fonds archivistiques italiens. Voir Paolo Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1991 ; Jean-Claude Maire-Vigueur, « Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie médiévale », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153, 1995, p. 177-185. Voir également Paul Bertrand, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », dans *Médiévales*, 56, 2009, p. 75-92.

42. Filippo De Vivo, Andrea Guidi et Alessandro Silvestri, « Archival transformations in early modern european History », dans *European History Quarterly*, 46, 2016, p. 421-434 ; id., *Archivi e archivisti in Italia tra medioevo ed età moderna*, Rome, 2015 ; Alexandra Walsham, « The social

Nantie d'une telle manne archivistique, l'histoire politique médiévale et moderne a très tôt investi les écrits solennels du pouvoir afin de donner chair documentaire à ses récits puis à ses analyses. Elle a ainsi placé de manière précoce les écritures au centre de ses enquêtes, en commençant par les plus nobles d'entre elles, que les spécialistes désignent comme « diplômes » ou « chartes »⁴³. Dans un second temps, ce sont les lettres missives, les correspondances officielles ou personnelles qui ont été investies, parfois massivement, par les historiens⁴⁴. De l'histoire documentée du politique à l'histoire documentaire du pouvoir, actes et lettres ont alimenté les travaux des spécialistes. Ceux-ci ont d'abord commencé par employer ces sources en raison de ce que pouvait apporter leur contenu dans le cadre d'une histoire politique factuelle. Ce n'est qu'ensuite, non sans lien avec les transformations du rapport des historiens aux textes en général, que ces documents ont été davantage étudiés pour eux-mêmes, et que le pouvoir a commencé à être interrogé à l'aune de ses diverses manifestations documentaires. Servie par des savoirs techniques, d'ordre paléographique et codicologique notamment, l'histoire politique s'est aussi nourrie de diplomatique en vue d'authentifier, valider, dater et classer les textes produits en chancellerie. Cet élan taxinomique a ensuite eu pour effet d'ouvrir l'horizon des sciences auxiliaires vers l'histoire des cultures et des techniques documentaires⁴⁵.

La science diplomatique a en effet été profondément renouvelée par les analyses de l'histoire culturelle⁴⁶. De ce point de vue, les actes du colloque *Cancellaria e cultura nel Medio Evo*, organisé par la Commission internationale de

history of the archive : record-keeping in early modern Europe », dans *Past and Present*, 230/11, 2016, p. 9-48.

43. Sur l'histoire de la diplomatique, nous renvoyons à l'ouvrage désormais classique d'Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 2006 [1993]. Voir également Olivier Guyotjeannin, « Le traité comme produit de chancellerie : autour du cas français (milieu XIII^e-fin XV^e siècle) », dans *Diplomatique et diplomatie. Les traités (Moyen Âge-début du XIX^e siècle)*, éd. Olivier Poncet, Paris, 2015, p. 17-29. Ainsi que *Charters, Cartularies and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West. Proceedings of a Colloquium of the Commission Internationale de Diplomatie (Princeton and New York, 16-18 September 1999)*, éd. Adam J. Kostó et Anders Winroth, Toronto, 2002.

44. *Les correspondances en Italie. Formes, styles et fonctions de l'écriture épistolaire (V^e-XV^e s.)*, éd. Paolo Cammarosano et Stéphane Gioanni, Trieste, 2013 ; Bruno Dumézil et Laurent Vissière, *Épistolaire politique*, t. I : *Gouverner par lettres*, Paris, 2014 ; *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, éd. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, Rennes, 2009.

45. Pierre Chastang, « L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63, 2008, p. 245-269.

46. Outre les références précédentes concernant l'histoire de la diplomatique, voir Yann Potin, « L'État et son trésor : la science archivistique à la fin du Moyen Âge », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 48-52.

diplomatique en 1985, ont constitué un jalon important⁴⁷. Deux pistes corrélées s'en sont dégagées et continuent d'orienter la recherche : d'une part, la mise en lumière du rôle des chancelleries comme milieux culturels, animant des espaces d'échange savant et des réseaux intellectuels à une échelle internationale⁴⁸ ; d'autre part, l'attention toujours plus grande portée à la qualité stylistique et rhétorique des documents⁴⁹. Contre une tendance ancienne à ne considérer la production diplomatique que sous l'angle de la répétitivité pompeuse voire obscure, les modèles et les usages des techniques d'écriture solennelle ont fait l'objet de recherches poussées qui ont souligné la nécessité de les étudier, non seulement comme des marqueurs du niveau culturel des officiers et des révélateurs de la représentation idéologique d'un pouvoir donné, mais aussi comme les produits d'un mouvement collectif de diffusion et réemploi d'un « langage d'État », à l'échelle européenne⁵⁰. L'historiographie très nourrie autour de l'essor et de la portée de l'*ars dictaminis* entre le XII^e et le XV^e siècle a ainsi dégagé un champ de recherches spécifique⁵¹.

Un temps, les spécialistes des écritures de chancellerie, sous leurs aspects codicologiques, stylistiques et diplomatiques, ne se sont que marginalement aventurés du côté des écritures moins solennelles et plus ordinaires. Mais à mesure que le fonctionnement des chancelleries devenait un objet d'histoire en soi et que la focale des études sur le politique se déplaçait pour investir pleinement le phénomène administratif, ainsi que les rapports sociaux et de pouvoir qu'il révèle, de nouveaux objets, de nouveaux types de textes étaient passés au crible, tels que les formulaires,

47. *Cancellaria e cultura nel Medio Evo, XVI Congresso Internazionale di Scienze Storiche (Stoccarda, 29-30 agosto 1985)*, éd. Germano Gualdo, Cité du Vatican, 1990, et en particulier Robert-Henri Bautier, « Chancellerie et culture au Moyen Âge », p. 47-121. On se reportera également à Attilio Bartoli Langeli, « Cancellierato e produzione epistolare », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento, Relazioni tenute al convegno internazionale organizzato dal Comitato di studi storici di Trieste, dall'École française de Rome e dal Dipartimento di storia dell'Università degli studi di Trieste (Trieste, 2-5 marzo 1993)*, éd. Paolo Cammarosano, Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 201), p. 251-261.

48. Voir Germano Gualdo, *Diplomatica pontificia e umanesimo curiale*, Rome, 2005.

49. Auctor et Auctoritas. *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, éd. Michel Zimmermann, Paris, 2001.

50. Benoît Grévin, « Les mystères rhétoriques de l'État médiéval. L'écriture du pouvoir en Europe occidentale (XIII^e-XV^e siècle) », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63, 2008, p. 271-300.

51. Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, 2008 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 339) ; Sébastien Barret et Benoît Grévin, *Regalis excellentia. Les préambules des actes des rois de France au XIV^e siècle (1300-1380)*, Paris, 2014 ; *Le dictamen dans tous ses états, Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis (XI^e-XV^e siècles)*, éd. Benoît Grévin et Anne-Marie Turcan-Verkek, Turnhout, 2015.

les recueils d'actes ou de lettres, destinés notamment à en préparer les rédactions futures, et qui sont autant d'instruments de travail des administrateurs⁵².

D'une manière générale, les cultures de l'écrit ont acquis au sein de l'historiographie une place à part entière à partir des années 1970, les travaux consacrés par Armando Petrucci aux cultures graphiques s'avérant fondateurs⁵³. Ils ont invité à diversifier et prolonger dans d'autres domaines des analyses jusqu'alors circonscrites au champ de l'histoire du livre⁵⁴, œuvrant ainsi, avec Roger Chartier en France dans les années 1990, à faire pleinement de l'histoire des écritures une histoire de la lecture⁵⁵ et une histoire des textes inscrite dans leur matérialité⁵⁶.

De manière concomitante, et plus encore à compter des années 1990, le concept d'« écriture pragmatique », ou *pragmatische Schriftlichkeit*⁵⁷, s'est imposé pour désigner, dans son acception la plus large, des écritures de la pratique, des écritures en action et, de manière plus resserrée et plus proche peut-être des leçons de la pragmatique du langage, les actions réalisées par ces écritures⁵⁸. Depuis lors, les études dédiées aux techniques et aux pratiques médiévales, mais aussi modernes, de l'écrit se sont multipliées dans diverses directions, contribuant à repenser historiquement la relation entre l'écrit et l'action⁵⁹, tout en nuancant fortement, par l'étude empirique des cultures manuscrites et particulièrement des écrits de la pratique, la rupture entre Moyen Âge et époque moderne⁶⁰.

52. Sur les formulaires pontificaux, voir en dernière date Arnaud Fossier, *Le bureau des âmes. Écritures et pratiques administratives de la Pénitencerie apostolique (XIII-XIV^e siècles)*, Rome, 2018.

53. Armando Petrucci, *La Descrizione del manoscritto. Storia, problemi, modelli*, Rome, 1984 ; id., *La Scrittura. Ideologia e rappresentazione*, Turin, 1986.

54. Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Paris, 1958.

55. Roger Chartier, *Culture écrite et société. L'ordre des livres*, Paris, 1996 ; Robert Bonfil, Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, 1997.

56. *Material texts*, éd. Roger Chartier, Philadelphie, 2001.

57. *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, éd. Klaus Grubmüller, Hagen Keller et Nikolaus Staubach, Munich, 1992.

58. Isabelle Bretthauer, « La notion d'écriture pragmatique dans la recherche française du début du XXI^e siècle » et Harmony Dewez, « Réflexions sur les écritures pragmatiques », dans *Cahiers électroniques d'histoire textuelle du LAMOP*, 5 : *L'écriture pragmatique. Un concept d'histoire médiévale à l'échelle européenne*, 2012, <https://lamop.univ-paris1.fr/menu-haut/publications-et-ressources/publications-du-lamop/cahiers-electroniques-dhistoire-textuelle-du-lamop-cehtl/cehtl-5-2012/> [consulté le 2 avril 2018].

59. Pour un exemple des usages pragmatiques de l'écrit, et particulièrement de l'usage politique des chartes, voir Michel Zimmermann, *Écrire et lire en Catalogne (IX-XI^e siècle)*, Madrid, 2003.

60. Elizabeth L. Eisenstein, *The Printing Press as an Agent of Change : Communications and Cultural Transformations in Early-Modern Europe*, Cambridge, 1979. Voir également, sur la question, débattue, d'une rupture entre la pensée médiévale et le monde moderne, après l'introduction de l'imprimerie, Marshall McLuhan, *The Gutenberg Galaxy : The Making of Typographic Man*, Toronto, 1962.

2. Une anthropologie pragmatique de l'écrit administratif

Ce tournant scriptural des études médiévales et modernes a été amorcé par la réception de nouveaux concepts et questionnements provenant de l'anthropologie sociale. Les travaux que Jack Goody a consacrés à la « raison graphique », à la *literacy* et aux effets de la diffusion de l'écriture ont amené nombre d'historiens à réinterroger la place de l'écrit dans les sociétés du passé, en considérant les textes non plus comme de simples témoins, ou des miroirs de ce passé, mais bien comme des instruments, de véritables agents de transformation⁶¹. Ces travaux et ceux d'autres anthropologues ont eu une forte incidence sur les recherches des historiens, notamment médiévistes, à l'instar de Michael Clanchy ou Brian Stock⁶². Dans un contexte qui fut aussi celui de la réception du tournant linguistique, le statut du texte a évolué, et avec lui le rapport des historiens à l'écrit, envisagé à la fois comme produit et comme processus historiques⁶³.

Dans un esprit et une démarche similaires, l'approche pragmatique des textes invite à se déprendre des schémas préexistants, nourris de manière directe ou non par de vieux réflexes classificatoires. En accord avec les acquis de la linguistique pragmatique comme avec les orientations nouvelles de la diplomatique, la démarche pragmatiste porte une attention renouvelée aux situations d'écriture, aux modalités les plus concrètes de production et de réception de documents qui gagnent à être ainsi considérés comme des actions, comme autant d'« actes d'écriture » qui résistent à toute entreprise de réduction typologique. C'est à Béatrice Fraenkel que l'on doit la reconnaissance de la performativité des actes écrits, dont la force graphique a d'abord été étudiée à partir de la sphère juridique et réglementaire, dans la continuité des travaux de John L. Austin sur les actes

61. Ces questions ont donné lieu à de vifs débats, dont on trouvera une présentation dans David R. Olson, *The World on Paper : The Conceptual and Cognitive Implications of Writing and Reading*, Cambridge, 1994. La discussion, que nous n'avons pas vocation à reprendre ici par le menu, porte notamment sur le rôle cognitif effectif de l'introduction de l'écrit, Scribner et Cole refusant d'accepter qu'une nouvelle technologie induise en soi une rupture sur le plan cognitif, préférant mettre en avant d'autres phénomènes, sociaux, telle la scolarisation par exemple ; ce qui, du reste, n'est pas incompatible avec la démarche de Goody, qui procède d'une vision plus large des « cultures écrites ». Voir Jack Goody et Ian Watt, « The consequences of literacy », dans *Literacy in Traditional Societies*, éd. Jack Goody, Cambridge, 1968, p. 27-68 ; Jack Goody, *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge, 1995 [1977] ; id., *The Interface between the Written and the Oral. Studies in Literacy. Family, Culture and the State*, Cambridge, 1987.

62. Michael T. Clanchy, *From Memory to Written Record, England 1066-1307*, Londres, 1979 ; Brian Stock, *The Implications of Literacy. Written Language and Models of Interpretation in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Guildford, 1983.

63. Geoff Eley, « De l'histoire sociale au "tournant linguistique" dans l'historiographie anglo-américaine des années 1980 », dans *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1992, p. 163-193 ; Simona Cerutti, « Le linguistic turn : un renoncement », dans *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, éd. Jean Boutier et Dominique Julia, Paris, p. 230-231.

de langage, avant d'être étendue à d'autres domaines. L'anthropologue invite en effet à s'emparer de nouveaux objets polygraphiques, plus ordinaires, qu'elle envisage comme des « artefacts », c'est-à-dire comme un « mixte de modalités énonciatives, de formes textuelles, de graphismes et de formes matérielles » qui non seulement produisent un énoncé mais, de manière performative, effectuent un « acte qui modifie le cours des choses, petites et grandes ». L'étude conjointe de ces trois dimensions est essentielle, car « c'est en distinguant ces trois actes, en analysant leur force propre, mais aussi en observant leur interdépendance dans des situations précises que l'on pourrait sans doute faire avancer le projet séduisant d'une anthropologie pragmatique de l'écriture⁶⁴ ». Nous nous proposons ainsi d'étudier les instruments de travail administratifs de la fin du Moyen Âge et de la première modernité comme autant d'« artefacts » analysés en contexte, dans leur aspect graphique et matériel, dans leurs énoncés comme dans les effets qu'ils produisent, par-delà leurs types donc, par-delà la désignation première ou archivistique des documents, ainsi que les fonctions premières ou secondaires qui leur ont été assignées.

Une telle anthropologie de l'écriture administrative recoupe les propositions méthodologiques relevant de l'« archéologie du texte », dont le domaine a été constitué à la croisée des chemins tracés, d'une part, par la tradition érudite et, de l'autre, par l'anthropologie sociale⁶⁵. Notons l'accent mis sur la matérialité de productions documentaires complexes (telles que les compilations), les dynamiques transtextuelles, les phénomènes d'hybridations (qui nous apparaissent à travers leurs principaux traits rhétoriques, stylistiques et graphiques), mais aussi les logiques scripturaires et intellectuelles variées recouvrant des dispositifs qui vont nécessairement au-delà des typologies préexistantes⁶⁶. Les principes d'enregistrement et de classement par exemple, les dynamiques de regroupement, d'accumulation et de réduction des données, la réécriture d'unités textuelles voire d'ensembles documentaires distincts, bref, le traitement de l'information, ainsi que les usages variés des textes, les remplois et leur circulation sous des formes différentes sont mis en avant. Ainsi apparaissent des « chaînes d'écriture » et des situations d'« énonciation plurielle », caractéristiques selon Béatrice Fraenkel de l'écrit au sein des « organisations »⁶⁷, qui invitent à porter attention aux différentes mains, aux différents moments de l'écriture également. Dans les pages

64. Béatrice Fraenkel, « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », dans *Études de communication*, 29, 2006, p. 93.

65. P. Chastang, « L'archéologie du texte médiéval... ».

66. Pierre Chastang, « Conclusions », dans *Hypothèses*, 13/1 : *La compilation*, éd. Johann Petitjean, 2010, p. 83-93.

67. Béatrice Fraenkel, « Enquêter sur les écrits dans l'organisation », dans *Langage et travail. Communication, cognition, action*, éd. Anni Borzeix et Béatrice Fraenkel, Paris, 2005 [2001], p. 241.

qui suivent, proposition est faite par Paul Bertrand et Pierre Chastang de prolonger en le précisant ce concept heuristique de « chaîne » par celui de « réseau d'écriture », qui a le mérite de mettre davantage l'accent sur les usages que ne le fait le premier, ainsi que de penser plus avant l'engrènement possible d'artefacts structurés indépendamment les uns des autres, dans des lieux ou des moments distincts et, partant, de se saisir d'éléments distinctifs du fonctionnement des administrations⁶⁸. La mise en relation des différentes « chaînes » de production documentaire au sein de « réseaux d'écriture », dont les logiques de constitution comme d'articulation se trouvent au cœur de ce livre, permet de convoquer une dernière notion, celle de « système d'écriture », que nous empruntons à Isabella Lazzarini⁶⁹, car elle nous semble le plus à même de caractériser ce continent documentaire que nous qualifions de « gris ».

3. *Une mise en perspective du répertoire administratif*

C'est en gardant ces différents cheminements historiographiques et anthropologiques à l'esprit que nous avons progressivement circonscrit le corpus des écritures grises comme une voie d'accès privilégiée à l'histoire pratico-politique de l'administration entre fin du Moyen Âge et première modernité. La formule est d'abord une image évocatrice : ce détournement anachronique de l'expression « littérature grise » sert à désigner, si l'on veut être plus explicite, les instruments de travail administratifs. Ces instruments partagent en effet avec la « littérature grise » contemporaine un caractère réservé, subalterne et accessoire⁷⁰. Ils ne possèdent pas la dignité d'un acte ou d'une lettre et n'ont en principe pas vocation à être publiés. Ils sont pour ainsi dire en coulisses, dans l'ombre, et ne constituent *a priori* que des moyens documentaires transitoires. Mais ils forment aussi, plutôt qu'une littérature, une écriture « au travail », comparable à ces pratiques de l'écrit professionnel récemment étudiées par les chercheurs en sociolinguistique : des objets documentaires et langagiers qui en même temps *disent* et *sont* le travail en action, qui se composent au fil des rebonds entre oral et écrit, qui font intervenir les individus dans un système d'interactions et de

68. Voir le prologue composé par Paul Bertrand et Pierre Chastang dans le présent ouvrage.

69. Isabella Lazzarini, *L'Italia degli stati territoriali. Secoli XIII-XV*, Rome-Bari, 2003.

70. Pour reprendre les termes de la définition dite de Luxembourg, la « littérature grise » désigne ce qui est « produit par toutes les instances du gouvernement, de l'enseignement et la recherche publique, du commerce et de l'industrie, sous un format papier ou numérique, et qui n'est pas contrôlé par l'édition commerciale ». Voir notamment les différentes définitions et analyses présentées dans Semra Halima, « La littérature grise : face méconnue de la documentation scientifique (1^{re} partie) », dans *Documentation et bibliothèques*, 53, 2007, p. 205-210 ; et Joachim Schöpfel, « Vers une nouvelle définition de la littérature grise », dans *Cahiers de la documentation*, 66/3, 2012, p. 14-24.

hiérarchie, qui enfin mobilisent des compétences et des sociabilités *ad hoc*⁷¹. Et leur grisaille convoque encore, dans un sens plus poétique (*Grau, teurer Freund, ist alle Theorie...* pour reprendre une célèbre réplique de Goethe), l'imaginaire d'une certaine morosité monotone, associée à la routine des tâches réalisées ou, pour le chercheur qui s'y confronte, à la répétitivité des textes qui couvrent les registres, feuillet après feuillet.

Il s'est donc agi d'aligner sous une même perspective l'ensemble des écrits employés, si ce n'est produits, par les administrations pour leur fonctionnement ordinaire, par-delà les typologies formelles et les catégories d'activités. Les listes, les registres, les formulaires, les comptabilités, les compilations, les enquêtes, les inventaires d'archives ont été ainsi inclus dans ce large spectre documentaire qui agrège également toutes les formes textuelles provisoires (les brouillons) et, si l'on resserre la focale, les mentions dans les documents qui ont trait à leur parcours administratif (les signes et codes). Outre qu'il permet d'opérer des comparaisons entre des types d'écrits généralement considérés de façon isolée et autonome, cet effort de mise en commun sert, d'une part, à composer tout un « nuancier documentaire » constitué de pièces interdépendantes, d'autre part, à éclairer une zone de convergence des savoirs (graphiques, linguistiques, juridiques, politiques) administratifs.

De fait, dans des disciplines si friandes en typologie des sources, il est bien souvent malaisé de caractériser un matériau souple et en évolution, qui peut être effacé, raturé, corrigé, plusieurs fois repris ou encore destiné au rebut, et qui, au fil de phases successives de réécriture et de réemploi, peut éventuellement devenir un modèle normé et officialisé ; un matériau dont l'une des particularités est, de surcroît, la dynamique qu'il suppose du brouillon à l'acte, une dynamique dont il n'est qu'une des composantes ; un matériau qui ne prend du sens qu'une fois mis en relation avec d'autres pièces, au sein de recueils qui rendent compte de tout un *iter* bureaucratique. C'est donc cet état de stratification ainsi que cette nature intermédiaire que la notion d'« écritures grises » permet de penser, avec pour conséquence de placer sous un jour nouveau – en mouvement pourrait-on dire – des modèles tels que les registres. Ce faisant, elle est aussi un moyen de repérer des logiques de production documentaire transversales, pour appréhender un même répertoire administratif.

Enfin, dans le contexte d'une production scientifique à la fois variée et prolifique autour des nouvelles pratiques de l'écrit en Occident au Moyen Âge et à l'époque moderne, nous avons voulu ré-ancrer l'analyse dans le champ du politique. Autrement dit, nous nous sommes attachés à ne pas dissocier l'étude

71. Sophie Pène, « Les écrits et les acteurs. Circulation des discours et empreinte des objets », dans *Études de communication*, 16, 1995, <http://edc.revues.org/index2497.html> [consulté le 28 octobre 2019].

philologico-culturelle de ces pièces de leur portée pour les pouvoirs qui les utilisaient, en lien avec des enjeux symboliques ou matériels de souveraineté. Car à travers ces instruments à première vue sans éclat doivent être décelées des ambitions territoriales, des idéologies de gouvernement, des stratégies d'assujettissement, qui leur donnent leur raison historique. L'étude de l'administration ne peut se faire, selon ce qui a été l'un de nos principes directeurs, sans tenir compte de son inscription dans des dispositifs d'affirmation et de négociation de l'autorité, nourris tout autant d'imaginaires des pouvoirs que de techniques de domination. Voici en quelque sorte une face du politique, une face écrite et nimbée de grisaille.

III. — ANATOMIES DU GRIS

1. *Organisation du volume*

D'emblée il ne paraissait ni possible, ni souhaitable de dissoudre toutes les situations concernées en un paradigme universellement applicable et, comme par analogie avec la pratique administrative médiévale – un art éminemment « casuistique⁷² » –, nous avons préféré constituer une large collection de cas possiblement transposables et comparables à d'autres réalités : composer, selon l'image qui ouvre cette introduction, une vision en mosaïque. Ce sont donc vingt-neuf études rassemblées, auxquelles sont ajoutées deux contributions spécifiquement dédiées à la question des seuils chronologiques de cette réflexion collective, placées en prologue et en fin d'ouvrage. Ces études ont été réparties en onze chapitres distincts, munis de brèves présentations introductives, suivant un choix éditorial qui vise à mettre l'accent sur un aspect dominant ou original au sein du travail présenté et à permettre des échos avec d'autres propositions dans le livre – ce qui n'empêche pas, bien évidemment, que des recoupements transversaux aux chapitres existent en bien des endroits.

Le tout a été organisé en trois parties, selon un processus exploratoire déjà expérimenté lors des différents ateliers qui se sont tenus entre 2012 et 2015. On s'intéresse en premier lieu aux formes matérielles et stylistiques de ces « écritures grises », en partant tant de leurs contextes généraux de production (en particulier le cadre notarial) que de leurs normes de référence, développées notamment dans les formulaires, sans négliger leur inscription dans des processus administratifs de plus longue haleine dont il importe de reconstituer les étapes. Un second temps

72. Arnaud Fossier, « La casuistique médiévale à l'œuvre. Étude comparée des formulaires de la Pénitencerie apostolique (XIII^e-XIV^e siècles) », dans *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 123, 2011, p. 151-190.

est consacré à des logiques communes de production, c'est-à-dire à la gamme des opérations cognitives déterminant des manières de travailler et, de là, de se constituer des instruments documentaires. Compiler, questionner, enregistrer, inventorier, archiver : un éventail de *modi operandi* potentiels se dégage, dont les finalités institutionnelles et politiques sont questionnées à nouveaux frais. Dans ce sillage, le dernier temps porte sur certaines des grandes problématiques politiques qui sous-tendent le recours aux écritures grises, liées en particulier à l'extension des puissances territoriales, aux concurrences juridictionnelles et à la circulation des pratiques entre élites gouvernementales.

Un dernier point doit encore être abordé, à savoir les limites spatiales de l'enquête. Dès son origine, le projet a pris pour terrain l'Europe méditerranéenne, de l'Italie à la péninsule Ibérique en passant par le Midi. Un tel arc géographique regroupe un ensemble très divers de puissances politiques qui agrège aussi, logiquement, les territoires sous domination de ces dernières, en particulier les îles de Méditerranée, les Pays-Bas espagnols et le « Nouveau Monde » – des ouvertures également justifiées par notre volonté de mettre en exergue la question des circulations et des transferts de modèles administratifs. À travers cette orientation, nous avons d'abord à cœur d'esquisser une comparaison entre des espaces séparément connus pour l'importance de leur culture latine notariale et juridique à la fin du Moyen Âge, ainsi qu'entre des pouvoirs dont les chancelleries ont été régulièrement présentées comme des laboratoires des pratiques de gouvernement, notamment les communes de l'Italie du Centre-Nord, de Provence et du Languedoc, les cours du pape à Rome et à Avignon, de l'empereur germano-sicilien, du roi d'Aragon, ou plus tard le Conseil des Indes pour l'empire colonial espagnol. Il s'agissait de laisser émerger des échos à grande échelle, dans l'optique de questionner l'existence d'une conformité des pratiques administratives. Ce faisant, une seconde intention pouvait y être associée, celle de porter l'attention sur des lieux et des institutions relativement moins éminents ou illustres, comme les chancelleries épiscopales. Enfin, la nécessité d'ouvrir des brèches vers d'autres institutions (universitaires ou marchandes par exemple) et d'autres espaces politiques (comme le Royaume de France) s'est fait sentir de manière toujours plus pressante au cours de la réflexion et un certain nombre de contributions portent délibérément le regard au-delà du cadre établi. D'une manière générale, le territoire politico-administratif de l'Europe méditerranéenne tel que nous l'avons conçu n'a pas été pensé comme un berceau isolé mais plutôt comme un observatoire, qui invite à développer la comparaison avec d'autres espaces, à commencer par ceux de l'Europe septentrionale.

2. *Chemins de traverse*

Quelques impressions générales, comme des voies de réflexions à explorer, avant d'ouvrir ce volume. Les échos, d'une contribution à l'autre, sont nombreux et instructifs : on remarquera notamment l'usage récurrent du terme *memoriale* (*mémorial*, *memorial* selon la langue) par les hommes du temps pour désigner les écrits administratifs dont ils sont les auteurs ou les utilisateurs. En employant ce vocable, ils ne désignent pas une forme documentaire normalisée (peuvent être désignés des registres, des lettres, des inventaires, des « journaux », des pétitions, etc.), mais plutôt la logique d'un recours à l'écriture, sa raison : il s'agit de matérialiser sous forme graphique l'activité administrative *pour rappel*. C'est une « trace » au sens premier, qui objective la tâche accomplie, fixe en un instantané l'action et devient elle-même une action en soi ; une trace qui est surtout orientée par une représentation du temps, puisqu'elle instaure au moyen de l'écrit une relation mentale du présent en perpétuel mouvement à ses potentiels futurs – voici bien une « technologie de l'intellect ». Et par le projet de « mettre en mémoire » il ne s'agit pas seulement de préparer de possibles entreprises de fossilisation monumentale, à des fins de mise en scène de soi, mais également de poser un jalon qui pourra en appeler d'autres, de créer un continuum administratif, à la manière d'amarres lancées dans un temps à venir. Le *memoriale* ne pétrifie pas nécessairement – loin de là – un témoignage du passé, il crée une « matière vivante » (nous reprenons l'idée du chapitre consacré aux registres) de l'administration, ouverte à l'histoire.

Au fil de ces contributions rassemblées, on peut être plus généralement frappé par un hiatus essentiel et insoluble qui paraît hanter la pratique administrative telle qu'elle se développe à la fin du Moyen Âge, en une sorte de drame intime de l'histoire de l'administration : un hiatus entre ce qu'elle est censée réaliser (l'exercice efficace et méthodique des moyens de gouvernement d'une institution) et ce qu'elle produit généralement (une accumulation et une complexification de la documentation interne). La prolifération et la sophistication des écritures comportent bien leur part de puissance symbolique : elles participent à la constitution d'un idéal technique de l'« État gestionnaire » et sont, de manière performative, un effet de pouvoir (ces masses documentaires complexes constituent, par leur seule existence, un instrument de domination). Mais un tel idéal crée par là-même un horizon de réalisation ; il produit une téléologie de la rationalisation administrative qui biaise d'emblée la perception des activités réelles, immanquablement perçues comme insuffisantes et imparfaites, voire aberrantes.

Plus encore, l'étude des « écritures grises » nous a amenés à nous interroger à diverses reprises quant à l'impact, sur la longue durée, de telles pratiques documentaires, avec l'imaginaire qu'elles charriaient. Ce qui semble se jouer c'est

bien, plutôt que la quête perpétuelle de la rationalisation, l'intériorisation par les sujets ou citoyens de ces modèles pratiques de relation et de représentation de l'État ; des modèles qui font d'eux, précisément, des administrés. Car le développement de ces instruments écrits du gouvernement produit avant tout un « flux constant d'autorité⁷³ » qui matérialise et qui présente la relation de l'administré au pouvoir administrateur. C'est un flux documentaire qui met en scène un dialogue politique, rendu possible par des usages de l'écrit acceptés et partagés. En cela, l'histoire des écritures administratives permet de penser une histoire vécue de la « genèse de l'État moderne » ; elle en fait émerger les réalités ordinaires et l'épaisseur matérielle autant que les enjeux directs et les effets à long terme, à hauteur de ceux qui en furent les contemporains.

IV. — REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier vivement les institutions et les chercheurs qui ont soutenu ce projet de longue haleine et qui ont contribué à la réalisation de ce volume collectif. Nous sommes spécialement reconnaissants envers l'École française de Rome, qui a été le principal porteur du programme, ainsi qu'envers le Centre Jean-Mabillon de l'École nationale des chartes, le Centro Europeo di Ricerche Medievali de Trieste, le CIHAM (UMR 5648) et l'université d'Avignon, qui ont également œuvré à son déroulement. Nous remercions tout particulièrement ceux de nos collègues qui nous ont généreusement aidés et guidés au long de ce parcours : celles et ceux du comité scientifique des *Écritures grises*, Paolo Cammarosano, Fabrice Delivré, Silvia Di Paolo, Guillaume Gaudin, Benoît Grévin, Armand Jamme, Cecilia Nubola, Stéphane Péquignot et Olivier Poncet, les directeurs des études de l'École française de Rome, Jean-François Chauvard, François Dumasy, Stéphane Gioanni et Fabrice Jesné, sans oublier nos amis avignonnais, Guido Castelnuovo et Marilyn Nicoud. Tous ont promu et permis la mise en œuvre de ce projet, qu'ils en soient vivement remerciés, de même que Claire Challéat et Grazia Perrino, qui ont directement participé à l'organisation des différents ateliers, ainsi que Géraldine Hue et Alban du Boisguéheneuc, qui ont assuré le suivi éditorial de ce volume. Toute notre gratitude va encore aux différents contributeurs pour leur travail et leur patience, de même qu'à l'ensemble des participants aux ateliers, parmi lesquels Jacques Chiffolleau, Maria Cristina Cunha, Marie Dejoux, Filippo De Vivo, Sylvie Duval, Claudio Ferlan, Sara Menzinger, Andreas Meyer (†), Paolo Napoli.

73. Nous empruntons l'expression à Jacques Chiffolleau, qui l'a employée dans ses conclusions au colloque d'Avignon (novembre 2015).

Enfin nous souhaitons dédier cet ouvrage à la mémoire de notre collègue et ami Boris Jeanne, qui a activement participé au projet dès son origine et présenté en novembre 2015, lors du colloque d'Avignon, une communication intitulée « Répéter le gouvernement sur le temps long. Les mémoires composites du château Saint-Ange à propos du mariage des naturels, entre secrétairerie d'État et *Propaganda Fide* ». Nous pensons à lui et à sa famille au moment de terminer ce livre.

Arnaud FOSSIER

Université de Bourgogne (ARTEHIS, UMR 6298)

Johann PETITJEAN

Université de Poitiers (Criham, EA 4270 – IMHC, UMR 8066)

Clémence REVEST

CNRS-Centre Roland Mousnier (UMR 8596)